



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/12152  
27 juillet 1976  
ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 27 JUILLET 1976 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZAIRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le président de la République du Zaïre, le général de corps d'armée Mobutu Sese Seko, et son peuple, soutiennent fermement la plainte déposée le 20 juillet devant le Conseil de sécurité par la Zambie contre l'Afrique du Sud.

Comme on le sait, cette plainte est motivée par une série d'actes d'agression commis par le régime raciste de Pretoria contre la République de Zambie et dont le dernier date du 11 juillet dans le village de Siolola.

Mon pays ne peut que condamner, à tout le moins et de manière énergique, ces pertes de vies humaines, ces agressions et ces répressions dont le régime ignominieux de Pretoria a fait la constance de sa politique.

La persistance de tels faits réalisés souvent avec l'inconscience et même cynique complicité de certains Membres des Nations Unies, en raison de leur apparente indifférence, porte un grave préjudice au prestige de l'Organisation.

Le Zaïre qui partage les mêmes intérêts et les mêmes idéaux que la République soeur de Zambie, ne peut rester indifférent devant cette situation, et, tout en lui réitérant ses condoléances et son appui, il profite de cette occasion pour vous demander, Monsieur le Président, d'inscrire sa délégation au nombre des orateurs qui interviendront lors des débats qui seront consacrés à cette question.

En tout état de cause, ma délégation espère que le Conseil de sécurité sera au moins sensible au fait que l'Afrique du Sud est un incorrigible récidiviste qui viole impunément et sans vergogne les principes et les objectifs qui constituent le fondement de notre Charte.